



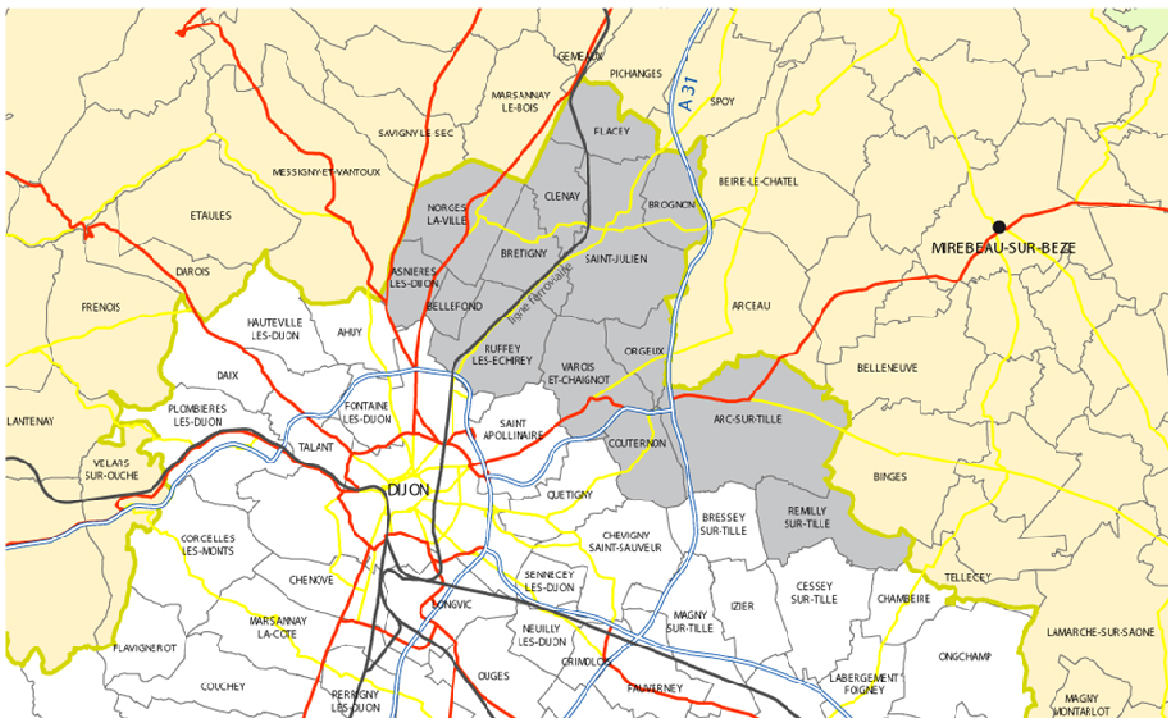
Rapport d'activité 2018

I. Présentation

Conformément à la loi NOTRe, la nouvelle Communauté de communes Norge et Tille (NeT) a vu le jour le 1er janvier 2017. Issue du Val de Norge et de la Plaine des Tilles, notre intercommunalité compte aujourd'hui 14 communes et 16 000 habitants :

- Arc-sur-Tille
- Asnières-lès-Dijon
- Bellefond
- Bretigny
- Brognon
- Clénay
- Couternon
- Flacey
- Norges-la-Ville
- Orgeux
- Remilly
- Ruffey-lès-Echirey
- Saint-Julien
- Varois et Chaignot

Espace périurbain, l'EPCI accueille de nombreuses entreprises et est membre du SCOT du Dijonnais.



Si les délais prévus par la loi ont pu être jugés très restreints, la préparation de notre fusion a été travaillée bien en amont, l'année 2016 ayant été celle du diagnostic.

Une stricte parité territoriale a été respectée dans l'exécutif ainsi que dans le pilotage des commissions de travail, hors de tout esprit partisan politique.

La première tâche, en 2017 a été de se doter d'un budget. Aussi, une harmonisation fiscale a été actée en respectant un principe fondamental : aucun habitant ne doit subir une hausse de la fiscalité issue de la fusion.

De la même manière, une harmonisation à la baisse de la fiscalité sur les entreprises a été décidée.

L'année 2018 a été la continuité de 2017 : celle du choix des compétences que la NeT devait assumer au nom des communes. De l'enfance-Jeunesse à la base de loisirs, du développement économique aux ordures ménagères, toutes les compétences ont fait l'objet d'études, de simulation et de choix raisonnés. L'objectif était de faire aussi bien sinon mieux, en favorisant les économies liées à la mutualisation.

Enfin, la loi délègue obligatoirement aux intercommunalités de nouvelles compétences, notamment dans le domaine de l'eau.

1. Présentation du Bureau Communautaire en 2018:

- Ludovic ROCHETTE (Maire de Brognon) – président
- Monsieur Patrice CHIFFOLOT (Maire de Couternon) - 1er Vice-Président
- Madame Patricia GOURMAND (Maire d'Asnières-lès-Dijon) - 2ème Vice-Président
- Monsieur Patrick MORELIERE (Maire d'Arc-sur-Tille) - 3ème Vice-Président
- Monsieur Patrice DEMAISON (Maire de Flacey) - 4ème Vice-Président
- Monsieur Pierre JOBARD (1^{er} adjoint au Maire de Varois et Chaignot) - 5ème Vice-Président
- Monsieur Frédéric IMBERT (Maire de Clénay) - 6ème Vice-Président
- Monsieur Patrice MANCEAU (Maire de Remilly sur Tille) - 7ème Vice-Président
- Madame Nadine MUTIN (Maire de Ruffey-lès-Echirey) - 8ème Vice-Président
- Monsieur Maurice CHEBION (Maire de Norges-la-Ville) - membre
- Monsieur Michel LENOIR (Maire de Saint Julien) - membre
- Monsieur Didier MAINGAULT (Maire de Bretigny) - membre
- Monsieur Philippe MEUNIER (Maire de Bellefond) - membre
- Monsieur Jean-Pierre OPPLERT (Maire d'Orgeux) - membre

2. Autres membres du Conseil Communautaire en 2018 :

- Bruno PICONNEAUX (Arc-sur-Tille)
- Claire GUICHARD (Arc-sur-Tille)
- Rémi BOURGEOT (Arc-sur-Tille)

- Martine FAYOLLE (Arc-sur-Tille)
- Philippe ANTOINE (Asnières-lès-Dijon)
- Maryline GIRAUDET (Couternon)
- Gérald NICOLAÏ (Couternon)
- Michel BOBIO (Couternon)
- Guy HERVIEU (Ruffey-lès-Echirey)
- Jean François DELNESTE (Saint Julien)
- Françoise VAN ROY (Saint Julien)
- Vincent DELATTE (Varois-et-Chaignot)
- Nadine BAZIN (Varois-et-Chaignot)
- Suzanne FERRAND (Varois-et-Chaignot)

II. Compétences

La Communauté de Communes Norge et Tille exerce depuis le 1er janvier 2018, l'intégralité des compétences obligatoires prévues dans le code général des collectivités territoriales et les compétences optionnelles et facultatives exercées par les anciennes Communautés de Communes.

- **Des compétences obligatoires :**

Conformément à l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes Norge et Tille exerce à compter du 1^{er} janvier 2018 les compétences suivantes :

- A-1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- A-2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- A-3 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- A-4 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- A-5 - GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

- **Des compétences optionnelles :**

Pour mémoire, le conseil communautaire dispose d'un délai d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 pour décider d'exercer ses compétences optionnelles sur l'ensemble de son territoire ou de les restituer aux communes membres.

La communauté de communes Norge et Tille exerce à compter du 1er janvier 2018, les compétences optionnelles suivantes :

- B-1 Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;

- B-2 Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- B-3 Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- B-4 Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- B-5 - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- B-6 - Action sociale d'intérêt communautaire
- B-7 - protection et mise en valeur de l'environnement

- **Des compétences facultatives :**

Pour mémoire, le conseil communautaire dispose d'un délai de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017 pour décider d'exercer ses compétences optionnelles sur l'ensemble de son territoire ou de les restituer aux communes membres.

La communauté de communes Norge et Tille exerce à compter du 1^{er} janvier 2018, les compétences facultatives héritées des deux anciennes communautés de communes à savoir :

- sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes du Val de Norge :
 - o gestion et fonctionnement des restaurants scolaires, garderies et le périscolaire ; gestion des transports scolaires et parascolaires pré-élémentaires et élémentaires ;
 - o mise en réseau des bibliothèques pour le développement de la lecture publique : soutien matériel et financier des manifestations organisées par les bibliothèques pour le développement de la lecture publique ;
 - o subventionnement et aides pour les manifestations culturelles et sportives Co-organisées par des organismes et/ou des associations de plusieurs communes membres de l'ancienne communauté de communes du Val de Norge ;
 - o politique de loisirs des 14-25 ans : étude ;
 - o gestion et fonctionnement de l'école intercommunale de musique ;
- sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes de la Plaine des Tilles :
 - o étude et mise en place de transports collectifs intra-communautaire permettant des jonctions avec les réseaux existants ;
 - o promouvoir la mobilité des activités des accueils de loisirs, des communes membres et des associations du territoire ;

III. Budget 2018

Priorités du budget :

Les comptes administratifs 2018 du budget principal et du budget annexe (zone artisanale à St. Julien) ont été votés le 25 mars 2019.

1. Le Compte Administratif 2018 du budget principal

a) Section de fonctionnement

Dépenses nettes	Recettes nettes
4 992 081,97 €	5 265 172,88 €
	Report 2017 : 1 343 465,49 €
Total dépenses : 4 992 081,97 €	Total recettes : 6 608 638,37 €

Excédent de clôture : **1 616 556,40 €**

Résultat sur l'année **N** : **273 090,91 €**

Concernant le fonctionnement, nous avons un report positif de l'année N-1 de 1 343 465,49 € qui s'additionne à celui de l'année N pour donner un excédent de clôture de 1 616 556,40 €.

L'attribution de compensation : 652 076, 20 €. Les transferts de compétences/charges étudiés lors des différentes CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en 2018 ont modifié ce montant.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 729 636, 45 € regroupent les dotations et les compensations versées principalement par l'État, mais aussi par la CAF au titre du contrat enfance et jeunesse et de la prestation de service ordinaire (PSO).

En 2018, les dépenses pour le **chapitre 014**:

- 1 581 757,00 € pour le compte 739221 **FNGIR**,
- 130 000,00 € le **FPIC**.

De nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2018 ont été prises. Exemples : le Relais Petite Enfance, l'accueil de mercredi repas compris, le multi-accueil du territoire de l'ex-Plaine des Tilles. Courant 2018, cette augmentation des dépenses a été compensée par la baisse des dotations de compensation versées aux communes concernées, à l'occasion des études réalisées par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes s'établit à 6 608 638,37 € dont un excédent budgétaire reporté de 1 343 465,49 €.

Les recettes sont composées :

- Des atténuations de charge pour 1 228.41 €
- De participations diverses 76 057,65 € (dont 50 874,50 € liées à l'École de musique)
- Des impôts et taxes pour 4 395 909,08 €
- Des dotations de l'État et de subventions pour 729 636,45 €
- Des autres produits de la gestion courante pour 13 080,00 €
- Des produits divers et exceptionnels pour 49 261,29 €

La fiscalité :

La suppression de la collecte du verre à domicile nous a permis de proposer une baisse de la taxe des ordures ménagères, elle est passée de 6,00 à 5,90 % pour l'ensemble du territoire.

La taxe des ordures ménagères est passée de :

- 7,51 à 7,38 % pour les collectifs d'Asnières-lès-Dijon
- 6,00 à 5,90 % pour le reste du territoire.

Les autres taxes ont été maintenues depuis 2017 :

- Taxe d'habitation 7,99%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 1,75 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 0 %
- CFE 17,79 %

Il est à noter que depuis la fusion, en 2017, les taux ont été harmonisés à la baisse sur l'ensemble du territoire.

Les élus n'ont pas souhaité instituer la taxe GEMAPI malgré la compétence devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

b) Section d'Investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Toutes les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens mobiliers, d'études et de travaux soit des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En 2018, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de 3 600 conteneurs de 240 litres pour les ménages de l'ex-Val de Norge et des colonnes à verre pour un montant de 142 768,00 € plus les plateformes d'installation (section d'investissement).

Voici quelques exemples :

- L'étude du projet de rénovation du restaurant scolaire à Clénay
- Des travaux suite aux dégâts des inondations sur la base de loisirs d'Arc-sur-Tille,
- Fonds de concours (participation de l'intercommunalité aux projets des communes)
- Emprunt pour la construction du restaurant scolaire et périscolaire de Norges-la-Ville

Les recettes d'investissement s'établissent de la manière suivante :

- FCTVA fonds de compensation de la TVA.
- Dotations aux amortissements pour 153 202,90 €.
- Des subventions de l'Etat et la CAF.

Dépenses nettes	Recettes nettes
278 530,79 €	192 745,90 €
	Report 2017 : 293 493,95 €
Total dépenses : 278 530,79 €	Total recettes : 486 239,85 €

Excédent de clôture : **207 709,06 €**

Résultat sur l'année N : **- 85 784,89 €**

2. Le Compte Administratif du budget Annexe de la ZAE de la Petite Fin

a) Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses nettes	Recettes nettes
965 194,16 €	880 026,80 €
	Report 2017 : 545 347,83 €
Total dépenses : 965 194,16 €	Total recettes : 1 425 374,63 €

Excédent de clôture : **460 180,47 €**

Résultat sur l'année N : **-85 167,36 €**

En 2018, les ventes de terrains ont atteint plus de 400 000 €. Aucune subvention n'a été perçue car les travaux n'étaient pas terminés et donc le solde n'a pas pu être demandé.

Nous avons pu rembourser 500 000 € en 2018 du prêt contracté en 2016.

b) Section d'investissement B. annexe :

Dépenses nettes	Recettes nettes
968 285,38 €	909 110,02 €
Report 2017 : 409 110,02 €	
Total dépenses : 1 377 395,40 €	Total recettes : 909 110,02 €

Excédent de clôture : - **468 285,38 €**

Résultat sur l'année N : - **59 175,36 €**

IV. Le secteur de l'Enfance – Jeunesse en 2018

Au moment de la fusion, le secteur de l'Enfance-Jeunesse n'était pas homogène sur les deux anciens territoires :

- La Petite Enfance était une compétence communale sur le territoire de l'ex-Plaine des Tilles et une compétence intercommunale sur le territoire de l'ex-Val de Norge : la Commission Enfance-Jeunesse a travaillé durant toute l'année 2017 et a proposé que cette compétence devienne intercommunale sur la totalité du territoire dès le 1^{er} janvier 2018.

Structures concernées :

- * le multi-accueil situé à Arc-sur-Tille, géré en Délégation de Service Public par l'association Familles Rurales.
- * le Relais Parents Enfants situé à Arc-sur-Tille, géré en régie directe.

- Le Périscolaire : communal au niveau de l'ex-Plaine des Tilles et intercommunal sur l'ex-Val de Norge : les élus se sont donnés une année supplémentaire, soit en 2018, pour décider si cette compétence deviendrait intercommunale sur tout le territoire ou serait rendue aux communes de l'ex-Val de Norge.

- L'extra-scolaire durant les vacances : compétence intercommunale optionnelle sur le territoire de l'ex-Val de Norge et facultative sur celui de l'ex-Plaine des Tilles. Ce service était géré dans les deux cas par l'UFCV, dans le cadre d'une DSP se terminant le 31 août 2017. Une nouvelle DSP a été mise en place du 23 décembre 2017 au dernier jour des vacances estivales 2021.

- Le périscolaire durant les mercredis : Compétence intercommunale débutant à la fin de l'école sur le territoire de l'ex-Val de Norge gérée en DSP par l'UFCV et compétence intercommunale gérée en régie directe par du personnel communal mis à disposition de la Communauté de communes, débutant après le repas de midi sur l'ex-Plaine des Tilles. En mars 2017, les élus ont décidé que cette compétence intercommunale serait optionnelle et débiterait dès la fin des cours du mercredi, sur tout le territoire ; et qu'elle débiterait le 23 décembre 2017 et se terminerait au dernier jour des vacances d'été 2021.

V. La Base de loisirs - saison 2018

Les dates :

Ouverture de la baignade le samedi 2 juin 2018, fermeture le dimanche 2 septembre 2018. Surveillance les mercredis, WE et jours fériés en juin ; tous les jours le reste du temps, de 13h30 à 19h00. Soit 73 demi-journées de surveillance pour 2018.

La surveillance de la baignade :

4 surveillants de baignade dès que celle-ci est ouverte. Un décès à déplorer avant l'ouverture de la baignade, le 6 mai, lorsqu'un jeune homme a sauté dans l'eau. Il a fait un malaise et bien qu'il ait été secouru par des personnes présentes sur la berge, il n'a pas pu être ranimé. Plusieurs autres accidents (au moins 5) non suivis de décès, mais qui ont nécessité l'intervention des pompiers.

Arrivée de l'exploitant de la buvette à partir du mois d'avril et mise en place de son chalet buvette, ses paillottes, pour être opérationnel fin mai, pour le WE du jeudi de l'Ascension, le 10 mai.

Il a organisé la Brocante du lundi de la Pentecôte le 21 mai, qui a généré un bénéfice de plus de 1500€ remis à l'association le Trèfle à 4 Clowns.

- Fête du lac le 16 juin 2018; feu d'artifice financé par la Communauté de Communes pour 4000€

- Fête de la musique le 21 juin

- Fête de la grenouille le 15 août.

Comme annoncé avant le début de la saison, l'artisan forain n'a pas souhaité organiser ses traditionnelles soirées dansantes à thème. Ont été reconduits les repas du vendredi soir.

La météo :

Temps chaud et sec dès fin mai, météo plus fraîche durant les 15 premiers jours du mois de juin, puis temps particulièrement chaud et ensoleillé jusqu'à la fin de la saison. Quelques orages et coups de vent

Les manifestations :

- Journées pêche organisées par La Gaule d'Arc (les 7 et 29 avril, le 12 mai,
- Régates Voile Radio-Commandée : les 26 mai, 9 juin et 22 septembre
- Régates de Ligue PAV (Planche à Voile) : dimanche 27 mai
- Régate en flotte collective en catamaran : dimanche 10 juin
- Journée Portes Ouvertes Handivoile le 30 juin
- Du 12 au 15 juillet, organisation des Championnats de France de Ski nautique
- Le 28 et 29 juillet, organisation des Championnats de Suisse de Ski nautique
- Samedi 1^{er} septembre : Le skipper d'Arc : journée découverte des sports nautiques
- WE du 1-2 septembre : Duathlon des Sables
- Régate Départementale critérium : Samedi 15 septembre 2018
- Régate Planche à Voile et Open Bic : **Dimanche 14 octobre 2018**
- Régate de Ligue en Laser : **Dimanche 11 novembre 2018**

La sécurité :

Tranquillité assurée par un agent d'une société de surveillance les we du mois de juin de 13h à 19h00, jusqu'à l'arrivée du poste à cheval de la Garde Républicaine au lendemain du 14 juillet. 11 cavaliers se sont relayés par groupe de 3-4 sur le site. Un poste à cheval compte obligatoirement 6 chevaux + 2 gendarmes spécialisés qui sont complétés par des réservistes et volontaires ayant un bon niveau d'équitation.

Les infractions ont principalement eu lieu sur les parkings entre juin et juillet (54 vols à la roulotte constatés, contre 10 en 2017). Un gros travail de surveillance a été fait : multiplication des contrôles, patrouilles en tenue civile, en VTT et à pied, utilisation d'un véhicule spécial qui lit et vérifie les plaques d'immatriculation – 25443 véhicules contrôlés), ce qui a permis d'interpeller une personne qui avait commis 8 vols dans les voitures.

Présence régulière des différentes patrouilles d'autres unités : COB de Mirebeau, PSIG d'Is-sur-Tille, PMO de Chevigny St Sauveur,

Le nombre de verbalisations pour stationnement gênant (places réservées aux personnes à mobilité réduite, accès réservés aux secours) s'est élevé à 347 en 2018. Tendance plutôt à la baisse par rapport aux chiffres de 2016 et 2017.

Une quinzaine d'interventions recensées dans la Base départementale de Sécurité Publique (dont 2 suite à des altercations, 1 pour des personnes en état d'ivresse, 1 pour début de noyade, 1 pour vérification d'identité, les autres concernant les vols dans les voitures)

Les accueils de loisirs :

Cette année, 8 conventions ont été signées avec des collectivités ou associations :

- la Mairie de Saint Apollinaire,
- la Mairie de Chenôve,
- la MJC Montchapet,
- la Communauté de Communes du Mirebellois et du Fontenois
- la COVATI,
- la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône
- la Mairie de Quétigny,
- l'UFCV
- le Judo-Club de Belleneuve

Au total, il y a eu 28 dates de réservations : environ 70 enfants de – de 6 ans et 350 enfants de + de 6 ans ont fréquenté la Base de loisirs cet été. Fréquentation stable 420 en 2018 contre 440 en 2017.

L'étude et la prévention :

4 stagiaires (BTS Tourisme) sont venus, comme l'an passé, au tout début de l'été (du 4 juin au 6 juillet) sur la Base afin de compter les véhicules, faire de la prévention sur les risques d'accident, et faire remplir des enquêtes aux usagers. (voir compte rendu joint)

Le bilan financier : (voir détail joint)

En fonctionnement, il ressort que les dépenses restent stables, malgré une météo plus favorable qu'en 2017. Les recettes sont pratiquement identiques à l'an passé. Elles seront à compléter car certaines rubriques ne sont pas encore définitives.

En investissement : peu de dépenses, juste des travaux de « conservation », et peu de recettes car dépenses non éligibles aux FCTVA ou à la DETR.

Total montant des dépenses de fonctionnement : 139 611 ,88€

Total montant des recettes de fonctionnement : 18 531,91€

Solde : 121 079.97€

Total montant des dépenses d'investissement : 6 022,85€

Total montant des recettes d'investissement : 0 ,00€

VI. L'Environnement

Les deux systèmes existant sur le territoire au moment de la fusion ont été conservés : les 4 communes de l'ex-Plaine des Tilles adhèrent à un syndicat mixte, le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise, et les 10 communes de l'ex Val de Norge sont collectées par le SMOM d'Is-sur-Tille, dans le cadre d'un marché public. Il existe une déchetterie à Arc-sur-Tille, gérée par le SMICTOM et deux à Norges-la-Ville et Saint-Julien, dont la gestion est confiée à l'association Emmaüs.

VII. Le Transport

1. Transport A la Demande

Service proposé sur l'ancien territoire de la Plaine des Tilles dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) avec la société Kéolis.

Communes desservies : Arc-sur-Tille, Couternon, Remilly-sur-Tille, Varois et Chaignot

Possibilité de réaliser tout trajet entre ces communes + des destinations possibles à : Dijon, Saint-Apollinaire, Quetigny et Chevigny.

Une extension de ce service à l'ensemble du territoire est à l'étude pour 2019.

2. Les Minibus

4 minibus issus des 2 anciennes intercommunalités sont mis à disposition gracieusement des associations du territoire « Norge et Tille » : plus de 20 associations en ont bénéficié en

2018. Une convention de mise à disposition a été signée entre les associations et la Communauté de Communes.

VIII. La Communication

Réalisation du calendrier pour la collecte des déchets des ménages

Réalisation de la revue intercommunale : le Norge et Tille Info (NeT).

Mise à jour chaque année du répertoire des associations sportives et culturelles du territoire : Bougez dans la NeT.